

## **Fiche 3/4 - Définitions et statut légal du macro-déchets**

Il est possible de prendre plus amplement conscience de cette problématique légale en lisant [cet article mis sur le site de T EAU T O PHIL](#) (<https://www.t-o-phil.fr/texte-fondamental-n2/>) et cette référence prise sur le site du CEDRE (<https://www.cedre.fr/Ressources/Dossiers/Macro-dechets> et les autres articles).

### **En ville, le macro-déchets égaré n'a de statut ni légal, ni polluant !**

**Le macro-déchets a sa 1ère définition de part l'accord de RAMOGE** comme « **un déchets issu de l'activité humaine, flottant en surface ou immergé, transporté par les courants marins ou par les fleuves jusqu'au littoral et se déposant sur les plages** »

**Le site du CEDRE développe dans ce sens** : « *Par l'effet d'un geste de négligence, d'un coup de vent, d'une crue ou d'un accident malencontreux, les déchets sortent de leur cycle de traitement normal. Même frappés du logo "Point Vert", les emballages qui se déposent sur les plages ne sont plus recyclables par le système en place. Qu'ils soient ménagers, industriels ou verts, les déchets qui arrivent sur les plages sont devenus orphelins et ne relèvent plus des procédures de traitement que la loi impose à leurs producteurs. Ce sont des produits hors la loi, échappant aux contrôles et aux systèmes en place* »

**Le macro-déchets... n'a de statut ni légal, ni polluant en ville ; il l'a sur notre littoral depuis 2008** avec la [Directive-Cadre européenne « stratégie pour le milieu marin » \(2008/56/CE du 17 juin 2008\)](#). Cette donnée nous incite indirectement à faire **du lobbying** pour que cette prise en compte du statut de polluant d'un morceau de plastique (80% des déchets sur nos plages) soit certes sur le littoral, mais aussi **pour tous les macro-déchets trouvés "en remontant" nos rivières jusqu'au cœur de nos villes !**

**C'est la mission n°2 de T EAU T O PHIL : la demande d'un statut légal pour le macro-déchets urbain** pour cerner cette problématique ! **Tout simplement pour commencer** à les qualifier, à les quantifier, à les localiser, à les intercepter... avant de leur donner un avenir local économique... durable, social et environnemental... ! **A la source, tout simplement...** car plus un déchets parcourt de chemin, plus il a de probabilité de polluer et de se polluer !